
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DU KOUILOU ET DE POINTE- NOIRE

Compte rendu de la journée du partenaire du 8 mai 2009

La journée du partenaire du vendredi 8 mai 2009 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Interdépartementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou et de Pointe – Noire, sous la présidence de Madame la Directrice Interdépartementale.

Cette réunion a connu la participation de l'Inspecteur OKOLA Roger, Chef du Service Informatique.

- **De l'application de la Note de Service N° 435/MEFB/DGDDI/DLC du 15 octobre 2008**

Madame la Directrice Interdépartementale a souhaité connaître les éventuelles difficultés rencontrées par les usagers ou le Service quant à l'application de la Note de Service N° 435. Elle a demandé que tout goulot d'étranglement soit signalé afin que l'on puisse y remédier.

Madame la Directrice a insisté sur la différence de traitement à réserver aux sociétés agréées et aux autres usagers et a fait remarquer que la liste des sociétés agréées n'est pas limitative.

Les partenaires estiment quant à eux qu'il est prématuré de tirer des conclusions. Toutefois, ils demeurent optimistes en ce qui concerne les effets positifs de la Note N° 435 en termes de facilitation et de célérité. Ils ont par ailleurs fait observer la large diffusion dont a bénéficié ladite Note de Service.

Une certaine lenteur a cependant été signalée au niveau de la Brigade Commerciale Port, qui renvoie les déclarations pour visa à l'Inspection des Brigades Port. Des instructions seront données pour que la Brigade Commerciale libère avec célérité les dossiers des sociétés agréées.

L'Inspecteur OKOLA Roger, Chef du service Informatique, a tenu à adresser ses félicitations à Madame la Directrice Interdépartementale pour l'application rigoureuse des dispositions de la Note N° 435.

- **De l'application de la pénalité de 20% pour défaut d'Attestation de Vérification (AV) COTECNA**

En attendant que le champ bloquant 24 soit réactivé, la perception de la pénalité de 20% pour défaut d'AV COTECNA fera l'objet d'une transaction manuelle.

- **De l'inspection des véhicules usagés**

L'Administration des douanes attend le résultat du recensement des parcs à véhicules entrepris par le SED.

Une Note de Service sera prise concernant l'inspection des véhicules usagés dont la valeur est égale ou supérieure à 3.000.000 F CFA, en application du Programme de Vérification exécuté par COTECNA.

- **De l'acquittement du TEL**

Madame la Directrice Interdépartementale a demandé aux partenaires de se rapprocher du Chef du Service des Finances et du Matériel pour tout éclaircissement requis. Elle a rappelé que le processus d'informatisation du TEL est en cours et que des instructions fermes avaient été données afin que cesse toute forme de tracasserie ou de perception injustifiée.

- **De la commission chargée de recenser et d'examiner les problèmes posés par le secteur pétrolier**

Madame la Directrice Interdépartementale a informé les partenaires qu'une commission a été mise en place au niveau de la Direction, sous la présidence du Chef des Services Généraux, pour recenser et examiner les problèmes posés par le secteur pétrolier.

Après avoir recensé et examiné les principaux problèmes, cette Commission aura des séances de travail avec la Commission des transitaires.

- **Des prohibitions**

Madame la Directrice a rappelé aux partenaires le respect des dispositions réglementaires concernant les prohibitions relatives et absolues à l'importation, notamment en ce qui concerne les armes de chasse calibre 12, pour lesquelles il est exigé l'autorisation du Ministère de l'Intérieur.

- **De la perte de certains dossiers au niveau du SEPI**

Le représentant de TMC ayant déploré la perte de certains dossiers au niveau du SEPI, Madame la Directrice Interdépartementale a rassuré les partenaires que toutes les dispositions sont prises pour que ce genre de situation ne se reproduise plus.

- **De la mise à jour permanente pour les sociétés bénéficiant de conventions d'établissement**

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects étudie actuellement la possibilité de procéder à une mise à jour permanente pour les sociétés bénéficiant de conventions d'établissement.

- **De la mise à jour partielle des attestations d'exonération**

Le Chef du SEPI a rappelé aux partenaires qu'après une mise à jour partielle des attestations d'exonération, les dossiers doivent être retournés à la Direction Interdépartementale, afin d'obtenir une nouvelle autorisation de mise à jour.

- **Du délai de traitement des dossiers au SEPI**

Plusieurs partenaires, dont le représentant de NGOUALA TRANSIT, ont déploré la lenteur de traitement des dossiers au niveau du SEPI.

Madame la Directrice a fait observer qu'il s'agit d'une nouvelle équipe et qu'une amélioration ne saurait tarder.

Le Chef du SEPI a quant à lui fait remarquer que chaque dossier comportait un délai de traitement.

- **Du blocage des opérations en douane du Garage MISTRAL**

Madame la Directrice a relevé que le blocage des opérations en douane du Garage MISTRAL ayant été ordonné par la Commission qui a statué sur les annulations frauduleuses, celle-ci est seule compétente pour lever la mesure.

- **De la lenteur du circuit des IM8**

Répondant à la préoccupation du représentant de TEX au sujet de la lenteur du circuit des IM8, Madame le Chef du Bureau Principal Port a fait remarquer que seules les IM8 relatives à l'exécution des grands travaux bénéficient d'un traitement prioritaire à son niveau. Les autres IM8 sont traitées normalement par la Section Régimes économiques.

- **Du réajustement des valeurs attestées par COTECNA**

Répondant à une autre préoccupation du représentant de TEX, Madame le Chef du Bureau Principal Port a fait observer que les valeurs attestées par COTECNA revêtent un caractère indicatif. Lorsque ces dernières sont visiblement sous-évaluées, le Bureau Principal Port procède automatiquement au réajustement par la contre écriture.

- **De l'identification des dossiers au moyen des cachets des sociétés de transit**

Le représentant de TEX a signalé que le Secrétariat du Bureau Principal Port n'acceptait plus que les dossiers de dédouanement soient identifiables au moyen du cachet société ou autre.

La question sera examinée au niveau dudit Bureau.

- **De l'édition des bons de sortie**

L'Inspecteur OKOLA Roger a reconnu qu'il subsiste des problèmes quant à l'édition des bons de sortie, notamment en raison des horaires de travail non concordants des acconiers et du Service. Des dispositions seront prises pour que le serveur du SEPI reste activé au-delà de 14H00, heure de fermeture des bureaux de douane.

Madame la Directrice Interdépartementale a souhaité que les acconiers, les transitaires et le Service s'accordent sur une heure d'arrêt des opérations de dédouanement.

- **Du blocage des dossiers au niveau du Bureau Principal Extérieur**

Répondant à une préoccupation du représentant de DHL au sujet de certains dossiers bloqués ou de liquidations suspendues, le Chef des OP/CO, le Colonel OKOUERE Paul a fait remarquer que toutes les dispositions sont prises au niveau dudit Bureau pour faire face à des situations de blocage (rupture de stock de BAE, fermeture de caisse, etc.). Cependant, l'apurement des déclarations reste du domaine du SEPI.

- **De l'accès des stagiaires des maisons de transit au Bureau Principal Port**

Madame la Directrice a recommandé aux maisons de transit de procéder pour les stagiaires comme pour les agents à part entière, en fournissant les références et les photos requises.

Commencée à 8h00, la réunion a pris fin à 9h15.

**La Directrice Interdépartementale des Douanes
et Droits Indirects,**

Madame LOEMBA Florence